

Ponvory® (Ponesimod) – prise en charge par les caisses maladies de l'assurance de base

dimanche 2 janvier 2022

Ponvory® est remboursé par la caisse-maladie dans le cadre de l'assurance de base.

Après examen, le neurologue transmet une demande de prise en charge des frais soit à la Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie (SVK), soit directement à la caisse-maladie.

Société suisse de la sclérose en plaques, rue du Simplon 3, CH-1006 Lausanne

Tél. 021 614 80 80 | info@sclerose-en-plaques.ch | www.sclerose-en-plaques.ch